

La RATP choisit Deskom pour passer à la dématérialisation fiscale de ses factures fournisseurs

Paris, le 3 février 2010 – Deskom, opérateur français de facturation électronique de référence, annonce que la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens) l'a sélectionné pour mettre en place son projet de dématérialisation fiscale avec ses fournisseurs.

La RATP traite actuellement environ 250 000 factures fournisseurs par an, que ce soit des factures avec commande, des factures sans commande gérées via carte d'achat AMEX ou en direct.

Afin de simplifier et d'optimiser le traitement d'intégration de ses factures fournisseurs et dans le contexte de la montée de version de son ERP Oracle Applications, la RATP a décidé de mettre en oeuvre la dématérialisation fiscale des factures. Pour ce faire, elle a consulté des opérateurs spécialisés et a retenu la société DESKOM.

«La dématérialisation fiscale de nos factures s'inscrit dans notre démarche d'optimisation des processus pour laquelle nous avons préféré faire appel à un spécialiste. Nous avons été convaincus par l'expertise de Deskom, par la multitude des projets menés dans divers secteurs d'activité et par leur capacité à répondre à nos contraintes » explique Pierre Albin, chef de projet à la RATP.

L'objectif annoncé par la RATP est ainsi de généraliser au maximum le recours à la facturation électronique auprès de ses fournisseurs, en commençant par les plus importants, et ainsi réduire rapidement la manipulation et l'archivage des factures papiers.

Concrètement, Deskom reçoit les factures électroniques des fournisseurs et procède à la dématérialisation fiscale (contrôle des mentions obligatoires, archivage légal, ...), à l'enrichissement des données et à la transmission à la RATP pour intégration dans son ERP.

Pour un suivi optimum des factures, Deskom propose un portail en accès 24h/24 7j/7 permettant aux utilisateurs de la RATP et à leurs fournisseurs adhérents de consulter et de suivre les factures via une simple connexion sécurisée à la plateforme Pasrel™.

«La RATP illustre la volonté du secteur public de passer à la facturation électronique. Nous sommes ravis de l'accompagner dans la mise en place de son projet de dématérialisation fiscale et ainsi compter la RATP parmi nos références » conclut Cyrille Sautereau.

A propos de DESKOM :

Deskom offre aux entreprises la plateforme de référence pour **automatiser et dématérialiser le traitement de leurs factures**. Que ce soit pour les factures fournisseurs comme pour les factures clients, Deskom met en oeuvre une gamme de services externalisés qui permettent aux entreprises de réduire significativement les coûts de traitement des factures, de réduire les litiges, d'innover, en rejoignant le cercle des sociétés qui dématérialisent leurs factures et de réduire l'empreinte carbone. Plus de 2000 clients ont déjà rejoint le réseau Deskom et y échangent plus de 23 milliards d'euros de facturation, avec parmi eux : Inmac Wstore, GDF SUEZ, EDF, SNCF, St Gobain, Kronenbourg, Lesieur, Carrefour Belgique, Michelin, IATA, Randstad, etc...

La solution de dématérialisation fiscale de Deskom a été audité au regard des réglementations fiscales française et européenne les plus récentes par Ernst & Young et Associés et attestée conforme par GS1 France.

Pour plus d'information : www.deskom.com